

Ville de Waterloo (Ontario)

Prix ACAM de l'environnement 2010

Certificat de mérite

Programme de gestion des eaux de ruissellement et révision de son financement

En décembre 2009, le conseil municipal de Waterloo a approuvé, en principe, que la gestion des eaux de ruissellement traditionnellement financée par l'impôt foncier devienne un programme financé selon le principe de l'utilisateur payeur.

Après avoir étudié la question pendant plus de trois ans avec Kitchener, sa voisine, la Ville de Waterloo a recommandé une approche permettant de créer un modèle plus équitable qui tiendrait compte des manques à gagner sur le plan du financement.

À Waterloo, la gestion des eaux de ruissellement est financée par l'impôt foncier, tout comme de nombreux autres services municipaux. Étant donné la détérioration de cette infrastructure, les exigences accrues en matière de qualité de l'eau et les impacts accélérés du changement climatique, le système de gestion des eaux de ruissellement fait face à d'importantes pressions. Le laisser tel quel ne ferait qu'empirer la situation.

Le nouveau mode de financement préconise une approche en deux phases. La première se veut un modèle à taux progressif fondé sur le principe de l'utilisateur payeur en fonction du type et de la taille de la propriété. La deuxième mènerait à un taux fixe toujours fondé sur le principe de l'utilisateur payeur.

En fin de compte, ceux qui exigent le plus du système paieraient le plus. Au fil du temps, des incitatifs pourraient être introduits pour permettre aux propriétaires de réduire leurs frais. Une approche progressive sur plusieurs années a été proposée et la mise en œuvre du programme est prévue pour le 1^{er} janvier 2011.

En plus de présenter des avantages environnementaux, ce programme aura pour effet d'exiger beaucoup moins du système de gestion des eaux de ruissellement. Renseignements :

www.waterloo.ca